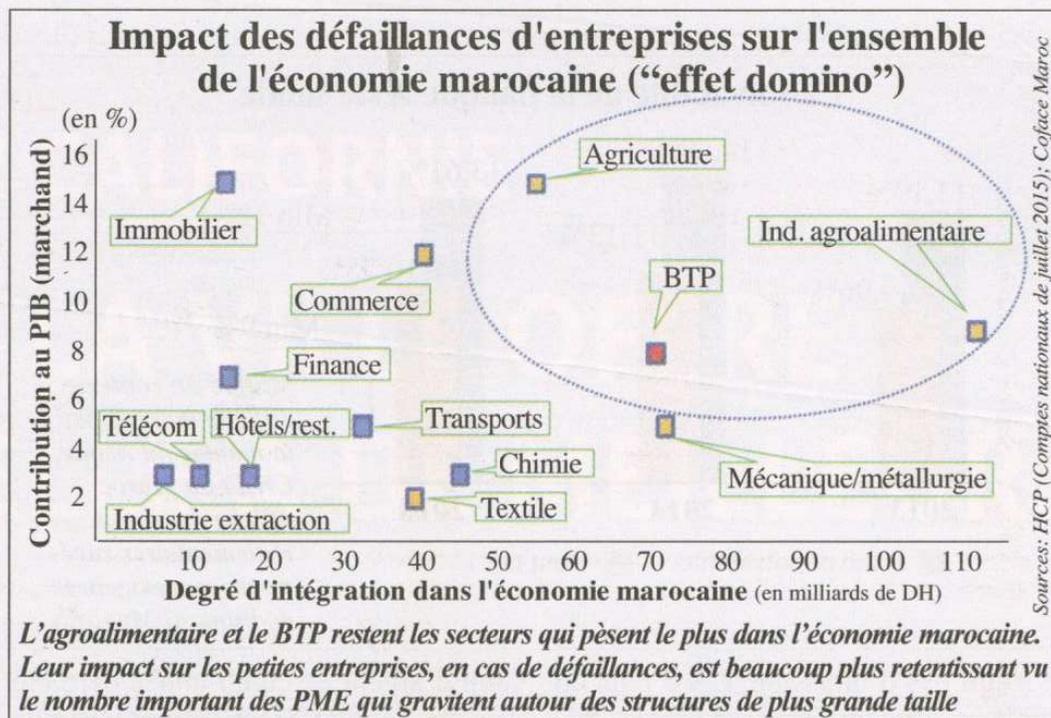


Plus de 6.800 défaillances attendues en 2016

• Une hausse de 15% par rapport à l'année dernière

• Le BTP et l'agroalimentaire... les secteurs les plus touchés

LES défaillances d'entreprises ne sont pas prêtes de se réduire. Si Euler Hermes prévoit une hausse limitée à 10%, Coface insiste sur une augmentation beaucoup plus importante dépassant les 15%. «La mortalité des entreprises au Maroc a pratiquement doublé durant les cinq dernières années», assure Frédéric Louat, administrateur directeur général chez Coface, lors de la rencontre organisée par la CFCIM sous le thème «défaillances d'entreprises: constat et solutions pour les éviter». En somme, la situation devrait encore se dégrader au terme de 2016. Les défaillances devraient atteindre un peu plus de 6.850 cette année. En cause, le faible rythme d'octroi de crédit et la conjoncture peu favorable qui menacent la santé financière des entreprises. Trois grands secteurs concentrent l'essentiel des difficultés des entreprises.



L'industrie agroalimentaire, l'immobilier, le BTP et le commerce restent les secteurs les plus touchés. La branche de la construction représentait 73% du total des sinistres recensés en 2015. Le taux de mortalité enregistré au niveau du secteur de l'agroalimentaire prend, de son côté, de plus en plus d'ampleur. Il a atteint 18% au terme de l'exercice 2015. Pour ces entreprises,

l'espoir de redressement est quasi inexistant. Et c'est ensuite tout un écosystème qui s'effondre (voir infographie). La mauvaise gestion, le manque d'anticipation,... figurent parmi les causes de la montée de la mortalité des entreprises. Mais l'allongement des délais de paiement est un puissant accélérateur de faillites. «40% des défaillances d'entreprises ont été engendrés par des défauts de

paiement», souligne Louat. Aujourd'hui, ce sont les difficultés des grands comptes qui paralysent les petites entreprises. «Faute de solution miracle, l'anticipation et la prise en considération de l'environnement des affaires restent les seules armes pour prévenir des incidents de paiements», souligne Mahassine Ouadfel, expert-comptable et associée au cabinet A&A Africa. Or, ces petites structures financent leurs clients «Too Big To Fail» à des niveaux peu raisonnables. Certains délais clients dépassent allègrement les 120 jours.

Les délais peuvent atteindre 260 jours dans le cas du BTP, un secteur lié principalement aux commandes de l'Etat. Pour l'instant, il n'y a pas d'amélioration sur les délais de paiement des marchés publics. «Sur ce point, le droit marocain n'est pas encore adapté au climat des affaires», remarque Ouadfel. La loi 32-10 ne concerne que le secteur privé et exclut de facto le secteur public de son champ d'application. □

A. Lo

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com